

Image not found or type unknown



Jugement et huissier de justice

Par **JustMe596**, le **26/07/2013** à **17:25**

Bonjour,
j'aimerais savoir ce qui se passe après une saisie-meuble?
Le huissier revient t-il a la charge sachant que je ne possède ni bien de valeur,ni compte bancaire?

Merci.

Par **youris**, le **26/07/2013** à **17:35**

bjr,
si la dette n'est pas soldée, il est probable qu'il revienne de temps en temps pour vérifier si votre situation financière s'améliore.
et bien sur votre dette continue à augmenter avec les intérêts et les frais de recouvrement.
cdt